

# Enquêtes et réunions publiques

## Enquête publique relative au déclassement dans le domaine privé communal d'une voirie et son accessoire : rue du stade

[Arrêté n°139/24 portant ouverture de l'enquête publique relative au déclassement dans le domaine privé communal d'une voirie et son accessoire : Rue du Stade.](#)



## MODIFICATION N° 7 DU PLUIH : ENQUÊTE PUBLIQUE

Délibération prescrivant la révision allégée n°7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) du Pays de Gex et fixant les modalités de

**concertation.**

[Par délibération n°2023.00244 en date du 27/09/2023,](#) le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit la procédure de révision allégée n°7 du PLUiH du Pays de Gex, et a engagé la concertation.

Cette procédure porte sur le classement en zone A d'une partie des parcelles cadastrées section E 257

– 724 – 727 et 260 et la totalité de la parcelle E n° 256 (actuellement en zone Np) sur la commune de Crozet.

Le dossier de concertation ainsi qu'un registre sont à disposition du public dans les 27 communes membres et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pendant toute la durée de la concertation.

Cette délibération est affichée au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les mairies des 27 communes membres pendant un mois à compter du 26/10/2023. Elle est consultable dans les 27 mairies des communes membres, à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, sur les différents sites internet et en préfecture.

## **Modification n° 6 du PLUiH :**

[Annonce fin de concertation révision allégée n°6 du PLUiH](#)

[Délibération d'enquête publique modification n°6 du PLUiH](#)

## **Modification n° 5 du PLUiH : enquête publique**

[Annonce fin de concertation révision allégée n°5 du PLUiH](#)

[Avis d'enquête publique modification n°5 du PLUiH](#)

[Rapport du commissaire enquêteur modification n°5 du PLUiH](#)

## **Zone du Creux : enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire**

La commune a engagé les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles requises pour la réalisation de son projet d'aménagement de la plaine sportive ludique et culturelle du Creux.

Dans ce cadre, Madame la Préfère de l'Ain a pris, en date du 23 mars 2023, un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire qui s'est déroulée du mardi 2 mai 2023 à 8 h 30 au mardi 23 mai 2023 à 16 h.

Cette enquête étant désormais clôturée, il n'est plus possible d'y participer.

### **Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur :**

- [Rapport du Commissaire enquêteur](#)
- [Conclusions du Commissaire enquêteur concernant l'Enquête publique](#)
- [Conclusions du Commissaire enquêteur concernant l'Enquête parcellaire](#)

Ce rapport et ses conclusions sont également consultables sur [le site de la Préfecture de l'Ain.](#)

Par un arrêté en date du 24 juillet 2023, Madame la Préfète de l'Ain a prononcé l'utilité publique du projet d'aménagement de la plaine sportive et culturelle du Creux à Thoiry.

[Arrêté préfectoral du 24 juillet 2023 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la plaine sportive et culturelle du Creux à Thoiry](#)

## **Véloroute : enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcelleire**

La commune a engagé les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles requises pour la réalisation de son projet d'aménagement d'une véloroute du centre de Thoiry à Badian via le hameau de Gremaz.

Dans ce cadre, Madame la Préfère de l'Ain a pris, en date du 23 mars 2023, un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcelleire qui s'est déroulée du mardi 2 mai 2023 à 8 h 30 au mardi 23 mai 2023 à 16 h.

Cette enquête étant désormais clôturée, il n'est plus possible d'y participer.

## **Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur :**

[– Rapport du Commissaire enquêteur](#)

[– Conclusions du Commissaire enquêteur concernant l'Enquête publique](#)

[– Conclusions du Commissaire enquêteur concernant l'Enquête parcelleire](#)

Ce rapport et ses conclusions sont également consultables sur [le site de la Préfecture de l'Ain.](#)

Par un arrêté en date du 24 juillet 2023, Madame la Préfète de l'Ain a prononcé l'utilité publique du projet d'aménagement d'une véloroute entre le centre de Thoiry et le hameau de Badian, via le hameau de Gremaz.

[Arrêté préfectoral du 24 juillet 2023 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement d'une véloroute entre le centre de Thoiry et le hameau de Badian, via le hameau de Gremaz](#)

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)